

LA PARITÉ, OBSTACLE À L'ÉGALITÉ

La manière dont est traitée aujourd'hui la question de l'égalité entre hommes et femmes relève d'une confusion entre les bons sentiments et les principes, confusion qui introduit dans la loi la crispation sur les différences. Elle a aussi ses aspects comiques. Le discours politiquement correct s'applique à marquer la distinction entre « *les hommes et les femmes* », « *les citoyennes et les citoyens* ». Il ne va pas jusqu'à dire « *les chômeuses et les chômeurs* » ou « *celles et ceux en fin de droits* » — vu que là, il n'y a pas vraiment parité ni même égalité. On prend des gants avec quelques petites bourgeoisies en les appelant madame la ministre, madame la professeur, madame l'écrivaine : il serait plus opportun, mais plus coûteux, de réprimer sévèrement l'inégalité des salaires, d'encourager la mise en place de tout ce qui peut réduire la « *deuxième journée de travail* », d'égaliser et de plafonner les pensions de réversion entre veufs et veuves. La grande mesure révolutionnaire consiste à faire violence à la langue et à chasser sur des terres purement idéologiques, ce qui ne coûte rien. Dans ce superbe élan, comment va-t-on dire « *la sentinelle* », « *la victime* », « *la personne* » s'agissant d'un homme ou « *l'assassin* », « *le tyran* », « *le despote* » s'agissant d'une femme ?

Le danger est de laisser croire que la différence définit l'essence de la personne alors

qu'elle ne fait que la surdéterminer, pour son bonheur parfois, pour son malheur souvent. Et cette surdétermination doit être traitée de manière à ne pas être une source de malheur du fait de la société. Le combat ne consiste donc pas à exacerber l'existence de deux sexes (du reste, à la différence des animaux, l'espèce humaine n'a qu'une sexualité, qui transcende mâle et femelle), le combat juridique et politique consiste à se penser et à penser l'autre sur le fond d'une commune contingence. J'aurais pu avoir le bonheur et le malheur de naître avec l'autre sexe : voilà ce que chacun doit pouvoir se dire. Donc c'est au nom du citoyen en général que le viol doit être réprimé, la maternité protégée et socialement reconnue, le proxénétisme interdit ainsi que toute forme de cuissage, et que le principe de l'égalité doit prévaloir partout, sans faire de comptes ni de quotas, car l'équité (qui dénombre et distingue) est ici opposée à l'égalité qui ne compte pas.

Si l'on pose en principe qu'une injustice frappant les femmes est une injustice envers l'humanité entière, alors on ne peut vouloir la corriger qu'en exigeant les mêmes droits pour tous sans distinction : la question du dénombrement qui semble y contribuer est au contraire un obstacle à l'intégralité du droit. La parité peut être un objectif mais non un droit ; c'est l'égalité qui est un droit.

Parce que l'absence de courage

des partis politiques les rend incapables de promouvoir en leur sein la citoyenneté des femmes, faut-il se livrer aux dangers d'une juridisation indiscreète ? Pour satisfaire l'appétit politicien de quelques bons apôtres et remédier aux problèmes domestiques des partis, faut-il changer la constitution ?

Une loi instituant la parité ne sera plus aveugle, mais discriminatoire par sa trop grande clairvoyance, portant ses regards sur ce qui ne la regarde pas. Pour corriger les inégalités dues à une donnée de naissance que le sujet n'a pas choisie, faut-il la fétichiser ? Il y a là une régression vers un fractionnement du corps politique en communautés de fait, une prise en compte de données naturelles et sociales à la manière d'un ancien régime.

Il faudra dans cette logique accepter que les groupes se réclamant d'une « *différence* » — les communautés, les prétendues identités culturelles — bénéficient de quotas : on dérive vers la démocratie d'association qui confond le social et le juridique. Un secteur pour les chrétiens, un autre pour les juifs, un autre pour les noirs, un autre pour les « *hispaniques* », etc.

Dans ces conditions, faire de la politique pour les femmes reviendra à faire du lobbying, forme dégradée et dégradante de l'action, comme si l'objet politique n'était accessible aux femmes que de façon particulière. Pour accéder au politique, une femme en sera

réduite à s'autoriser de sa « féminité ». On comprend par là que parmi les partisans de la parité on trouve aussi ceux qui encouragent le port du voile islamique à l'école : toute différenciation, pourvu qu'elle se réclame d'un fait identitaire et qu'elle s'érige en groupe de pression, même si elle est indigne ou fascisante, est à leurs yeux chose sacrée.

Certains distinguent entre quota et parité : alors que le quota suppose une représentation fragmentaire de l'humanité en groupes, la parité exprimerait une distinction universellement répandue. Mais cet argument fait comme si la différence biologique des sexes devait avoir un sens pleinement humain : il confond sexualité humaine et sexualité biologique. Lui donner une traduction arithmétique revient à énoncer un quota — du reste, le calcul de 50 % ne paraît pas très clair, car il naît plus de garçons que de filles, il survit plus de filles que de garçons, et le nombre de femmes est nettement excédentaire dans une population âgée : c'est injuste !

PARITÉ....PARITÉ....PARITÉ

Après toutes les critiques que nous avons émises vis à vis de la parité institutionnelle hommes femmes souhaitée à la fois par Chirac et Jospin, remarquons qu'elle pourrait avoir au moins une conséquence positive : ce serait qu'après un président de la République homme, Chirac et Jospin se sentent forcés de s'écarter au profit d'une présidente femme lors de la prochaine élection présidentielle... Mais rien n'est moins sûr, malheureusement.

Ériger la féminité en essence, c'est en outre renforcer le machisme : personne ne pense davantage la « différence » féminine que le pape et les ayatollahs de tout poil. C'est du même coup raisonner dans une logique d'identité qui met chacun et chaque groupe en miroir avec lui-même. Beaucoup de partisans de la parité admettent comme allant de soi le principe barbare de l'identification par ressemblance et proximité. Mais en vertu de quoi une femme devrait-elle nécessairement se sentir mieux représentée par une femme ? Sous prétexte qu'elle est faite comme moi, qu'elle a des seins et des ovaires, elle saurait ce qui me convient ? Tout cela est contraire au principe de la représentation, qui suppose une forme de distance - celle qui justement permet la critique - entre le mandant et le mandataire.

On dit aussi que la politique changera si les femmes y sont plus nombreuses, parce que les femmes seraient plus pratiques, plus modestes, moins violentes, etc. Cet argument reproduit la pire des misogynies. L'expérience montre le contraire : on ne voit pas que la guerre change de nature quand les femmes s'y engagent ; elles sont aussi redoutables que les hommes, parce que ce sont des hommes comme les autres.

Enfin, un seul exemple en forme de scénario suffira à faire sentir l'injustice d'une parité contraignante. Une telle mesure risque de se retourner contre ses bénéficiaires. Chaque fois qu'une femme sera candidate, chaque fois qu'une femme sera recrutée dans le

personnel politique, ne dira-t-on pas qu'elle est là, non pas grâce à ses talents, mais à cause de sa nature ? Je n'ai pas du tout envie qu'on pense cela de moi. « *La loi ne connaît d'autres distinctions que celles des vertus et des talents* ». Je préfère un homme compétent à une femme nulle. L'inverse est vrai aussi. Il pourrait alors se produire une chose plutôt drôle : si les femmes, d'aventure, se montraient statistiquement meilleures que leurs concurrents masculins (c'est le cas pour bien des concours de recrutement), il leur faudrait renoncer à faire valoir leurs talents pour respecter la parité, et consentir à voir des nullités masculines leur passer devant ? Je préfère une femme compétente à un homme nul.

On conclura qu'il faut combattre pour les droits des femmes, parce que les droits des femmes sont les droits de tout homme. Ce combat est exemplaire, il représente concrètement l'universel. L'état du droit dont jouissent les femmes donne aujourd'hui la mesure du droit dont jouit l'homme en général : il suffit qu'une seule femme soit opprimée pour que le corps entier de l'humanité le soit — mais il suffit aussi qu'une seule personne (fût-elle femme) soit injustement favorisée pour que le droit d'autrui soit bafoué. Ce n'est pas en pensant à la féminité que l'on peut faire progresser le droit, mais en pensant aux droits d'une femme quelconque en laquelle tout homme se reconnaîtra.

Catherine Kinzler,
professeur,
UFR de philosophie,
Université de Lille III